

# Foire aux questions (FAQ) sur les anticoagulants oraux directs (AOD) à l'intention des pharmacies

## **1. Que sont les anticoagulants oraux directs (AOD) et comment sont-ils actuellement financés?**

Les AOD sont des produits pharmaceutiques approuvés par Santé Canada comme agents utilisés dans le traitement des caillots sanguins. Les AOD sont actuellement désignés dans le Formulaire des médicaments de l'Ontario (le « Formulaire ») comme des médicaments à usage restreint (MUR) pour lesquels des critères cliniques pour la prévention des accidents thromboemboliques veineux, des accidents vasculaires cérébraux et de la fibrillation atriale non valvulaire ont été établis. Les AOD sont financés dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pour les bénéficiaires admissibles qui satisfont aux critères cliniques de l'usage restreint. Les bénéficiaires admissibles qui ne satisfont pas aux critères cliniques de l'usage restreint figurant dans le Formulaire peuvent demander à leur prescripteur autorisé de soumettre une demande de financement à l'approbation au cas par cas du Programme d'accès exceptionnel (PAE).

## **2. Comment le financement des AOD dans le cadre du PMO change-t-il?**

À compter de la mise à jour de juillet 2024 du Formulaire, la désignation des AOD passera du statut d'usage restreint à celui d'usage général.

La désignation des AOD comme médicaments à usage général dans le Formulaire est dans l'intérêt public et conforme aux principes régissant le PMO, qui comprennent la satisfaction des besoins des Ontariennes et Ontariens, l'optimisation des ressources, l'utilisation optimale des ressources à tous les niveaux du système et la prise de décisions de financement fondées sur les meilleures données cliniques et économiques connues. La modification de la désignation des AOD répondra à des besoins cliniques non satisfaits, améliorera l'accès des patients et est conforme aux recommandations de financement formulées à la suite d'évaluations des technologies de la santé.

Les prescripteurs et les pharmaciens ne seront plus tenus de s'assurer que les bénéficiaires du PMO répondent aux critères de l'usage restreint de ces produits pour que le bénéficiaire soit couvert par le PMO.

## **3. Quels sont les produits dont la désignation passe de l'usage restreint à l'usage général dans le Formulaire?**

À compter de la mise à jour du Formulaire de juillet 2024, les produits de marque et génériques suivants seront désignés comme étant d’usage général dans le Formulaire :

- apixaban (marque : Eliquis)
- dabigatran (marque : Pradaxa)
- edoxaban (marque : Lixiana)
- rivaroxaban (marque : Xarelto)

**4. Le financement d’apixaban 2,5mg est-il toujours assuré? Pourquoi les NIP sont-ils retirés de la liste?**

L’apixaban 2.5mg (de marque et générique) continue d’être financé et peut être facturé sous le numéro d’identification du médicament (DIN) correspondant au produit, tel qu’il figure sur la liste des médicaments. Pour coïncider avec la mise à jour de juillet 2024 du Formulaire et les changements dans la désignation des AOD, qui passe d’un usage restreint à un usage général, le ministère supprime les NIP associés à l’apixaban 2,5mg car ils ne sont plus nécessaires.

Les NIP suivants sont retirés de la liste à compter de la mise à jour du Formulaire de juillet 2024 :

<b>NIP</b>	<b>Produit</b>
09857463	Eliquis (apixaban) 2,5mg
09858170	Ach-Apixban 2,5 mg
09858180	Apixaban 2,5mg
09858165	Apo-Apixaban 2,5mg
09858239	Auro-Apixaban 2,5mg
09858171	Jamp Apixaban 2,5mg
09858172	M-Apixaban 2,5mg
09858173	Mar-Apixaban 2,5mg
09858249	Mint-Apixaban 2,5mg
09858175	NRA-Apixaban 2,5mg
09858174	Nat-Apixaban 2,5mg
09858176	Sandoz Apixaban 2,5mg
09858177	Taro-Apixaban 2,5mg
09858316	Teva-Apixaban 2,5mg

**Renseignements supplémentaires :**

**Pour les pharmacies :**

Pour toute demande de renseignements sur la facturation, veuillez appeler le Service d’assistance du Programme de médicaments de l’Ontario au : 1 800 668-6641

**Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et pour le public :**

Veillez appeler la ligne d'information de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS :  
1 800 387-5559. À Toronto, ATS : 416 327-4282